

# ↑ POUR LA HAUSSE DES SALAIRES!

Résolution de la commission fédérative du secteur santé  
Septembre 2022

## **2023: REVALORISATION SALARIALE DE +5 % DANS LA SANTÉ !**

La question des salaires au 1er janvier 2023 agite le personnel dans les services, car, de manière générale, les grilles de salaires de la santé n'ont pas été indexées depuis longtemps.

Même si l'Indice des prix à la consommation (IPC) était faible ces dernières années, le coût de la vie, lui, augmentait régulièrement. Voici qu'en 2022, l'IPC atteint des chiffres préoccupants. Ainsi, d'après les derniers chiffres disponibles, (IPC) a progressé de 4.8 % entre décembre 2020 et août 2022. Entre août 2021 et août 2022, la hausse est de 3.5 %.

Et l'augmentation du coût de la vie risque de continuer de progresser ces prochains mois. La liste des hausses qui nous attendent au 1er janvier est impressionnante.

Charges locatives: les gérances nous demandent d'adapter nos acomptes chauffage, 100 francs de plus par mois pour un ménage moyen. Le prix de l'électricité explose: + 27% pour un ménage moyen, d'après la Commission fédérale de l'électricité (l'ElCom).

Santésuisse a annoncé, ces jours, que les primes vont exploser jusqu'à 10 % de hausse annoncée dans certains cantons.

Mais où passe donc l'argent des primes? Selon une récente publication de Public Eye, les industries pharma réalisent des marges de profit mirobolantes partout. En Suisse en particulier, grâce à une opacité sur les fixations des prix des médicaments.

On ne manque pas de moyens, c'est juste qu'ils ne sont pas distribués équitablement !

Et les salaires ? Certaines directions hospitalières annoncent déjà des déficits pour 2022 pour modérer nos revendications.

Chaque jour nous perdons des collègues qui, épuisé.e-s ou fâché.e-s, quittent les services et abandonnent la profession. La pandémie et ses conséquences sur notre santé a encore accentué la pénibilité dans notre quotidien.

Pour éviter de perdre encore davantage de compétences, les autorités cantonales doivent garantir immédiatement des moyens pour financer l'augmentation des grilles salariales des personnels de santé à hauteur de 5 % : un taux qui compense entièrement l'augmentation de l'IPC et qui permettrait de revaloriser les salaires du personnel de santé.

Le SSP, dans chacune des régions, prendra toutes les mesures de lutte pour obtenir une augmentation.